

odriscoll\_john@hotmail.com

Imprimé : 13 décembre 2004 17:59:49

**De :** <serge.alain@fapaq.gouv.qc.ca>  
**Envoyé :** 21 mai 2004 10:32:15  
**À :** odriscoll\_john;  
 claudette.blais@fapaq.gouv.qc.ca, marc.alain2@mm.gouv.qc.ca, louis.belanger@sbf.ulaval.ca,  
**Cc :** jbonin@conservationdelanature.ca, philippe.bourke@mcreq.org, ppaudreault@aventure-ecotourisme.qc.ca,  
 wind@granby.net, daniel.pouplot@fqmarche.qc.ca,  
 conseil@paysage.qc.ca  
**Objet :** RE : Pertinence des travaux du comite consultatif

209  
 Les repercussions d'un échange de terrains  
 sur la biodiversité et l'intégrité écologique  
 du parc national du Mont-Orford  
 Mont-Orford  
 6211-20-001  
 DC17

Bonjour Monsieur O'Driscoll,

À ce jour, et à notre grande satisfaction, le Comité consultatif sur les parcs nationaux a pu compter sur la participation de votre organisme dans le cadre de l'élaboration des documents liés au renouvellement de l'encadrement du réseau des parcs, outils indispensables à l'atteinte de la mission de ces territoires. Le document sur le Programme de surveillance du patrimoine naturel dans les parcs constitue aussi un élément important à cet effet et vos commentaires permettront, à n'en pas douter, de le bonifier. À ces documents s'ajoutera prochainement un nouveau cahier d'accompagnement de la Politique sur les parcs, lequel portera spécifiquement sur la conservation du patrimoine naturel, culturel et paysager. Nul doute qu'il s'agira d'un élément majeur de la Politique, visant directement le maintien de l'intégrité du patrimoine des parcs nationaux. Nous souhaitons encore là pouvoir compter sur votre collaboration.

En effet, tout l'encadrement relatif aux parcs (Loi, Règlement et Politique), ne peut être élaboré sans l'œil critique des organismes non gouvernementaux et des individus qui ont à cœur la pérennité de ces territoires. Ceux-ci jouent aussi un rôle primordial dans le suivi de la mise en application, quelques fois complexes, de cet encadrement. J'espère donc que vous ne remettrez pas en question votre participation aux travaux du Comité consultatif, puisque celle-ci, à l'instar de celle de tous les groupes qui y siègent, m'apparaît primordiale au succès de l'atteinte de la mission des parcs.

Par ailleurs, j'ai pris connaissance avec intérêt de vos commentaires concernant les dossiers de l'échange de terrain avec Intermont, au parc national du Mont-Orford, ainsi que du déplacement du pipeline du parc national d'Oka. Des échanges ont d'ailleurs eu lieu à ce propos entre vous et les chargés de projet concernés, qui se sont efforcés d'apporter une réponse satisfaisante à vos préoccupations.

Il va sans dire que ces dossiers sont fort complexes. Les orientations de la Société concernant les territoires sous bail et les servitudes se doivent de tenir compte d'un contexte historique particulier. Ainsi, dans le cas des territoires sous bail, très « artificialisés » donc peu intègres, la Société vise la mise en œuvre des principes du développement durable; puisque des objectifs sociaux et économiques s'ajoutent à ceux touchant l'environnement. Ailleurs sur le territoire des parcs, cependant, la conservation du patrimoine a préséance sur la mise en valeur et tout développement doit assurer le maintien, voire l'amélioration de l'intégrité écologique.

J'espère vous avoir convaincu de l'importance de la participation de votre organisme aux travaux du Comité et je vous prie de recevoir, Monsieur O'Driscoll, mes sincères salutations.

Serge Alain  
 Directeur de la planification des parcs  
 Tél. : 521-3935, poste 4897

2004-12-13

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et m'en aviser aussitôt.

-----Message d'origine-----

De : John O'Driscoll

Envoyé : 13 mai 2004 12:42

À : pierre.corbeil@mrnfp.gouv.qc.ca; serge.alain@fapaq.gouv.qc.ca; claudette.blais@fapaq.gouv.qc.ca; phillipe.bourke@mcreq.org; info@aventure-ecotourisme.qc.ca; conseil@paysage.qc.ca; daniel.pouplot@fqmarche.qc.ca; jbonin@conservationdelanature.ca; louis.belanger@sbf.ulaval.ca; wind@granby.net;

Cc : jfgagnon@snap.org; lacbowker@ca.tc; ianglois@cpaws.org;  
mtoering@alumni.princeton.edu;  
charles.cote@lapresse.ca; lgfrancoeur@ledevoir.com

Objet : Pertinence des travaux du comite consultatif

Bonjour M. Alain

La Société pour la nature et les parcs du Canada a bien reçu le document sur le Programme de surveillance du patrimoine du patrimoine naturel dans les parcs qui, à première vue, semble bien fait.

Or, avant de s'y pencher plus sérieusement, nous devons nous interroger sur l'utilité pour notre organisme d'investir des heures dans l'évaluation de ce genre de document. Nous l'avons déjà fait pour trois documents ayant rapport avec la Politique sur les parcs, pour constater ensuite que cette politique et les fondements même du réseau des parcs québécois (la Loi sur les parcs, et la mission des parcs) ne font tout simplement pas le poids devant des gros projets des promoteurs.

La mission des parcs, c'est d'"Assurer, pour le bénéfice des générations actuelles et futures, la protection permanente des territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel(...)". Pourtant, ni la FAPAQ ni le ministre responsable ne semblent voir de contradiction entre cela, et la cession du pied du Mt-Orford à un développeur immobilier. Même l'article 5 de la Loi sur les parcs

("Vente ou échange de terrains d'un parc prohibé.

5. Les terrains faisant partie d'un parc ne peuvent faire l'objet de vente ou d'échange.")

ne semble suffire pour assurer la protection permanente de ce site à caractère exceptionnel, quand les intérêts commerciaux s'y mêlent.

Ce n'est pas tout. L'article 7b de la Loi sur les parcs ("7. Nonobstant toute disposition législative, b) toute forme de prospection, d'utilisation et d'exploitation des ressources à des fins de production forestière, minière ou énergétique, de même que le passage d'oléoduc, de gazoduc et de ligne de transport d'énergie sont interdits à l'intérieur d'un parc.") est claire, mais la FAPAQ a quand même récemment soumis au BAPE un projet qu'elle avait négocié avec la compagnie Pipeline Trans-nord pour passer un nouveau pipeline à travers le Parc d'Oka! Lors des audiences tenues l'été passé par l'Office national de

l'energie sur le projet, la FAPAQ n'etait meme pas representee, le representant du MRNFP n'a jamais dit un mot sur ce fait, et meme le Procureur general du Quebec, pourtant cense defendre les lois du Quebec, a admis avoir "porte une attention particuliere aux aspects economiques et operationnels du projet", preferant "s'en remettre a l'Office pour determiner si certaines contraintes locales du projet necessitent ou non des mesures particuliers de mitigation (...)!"

Quand meme la loi protegeant les parcs quebecois pese si peu dans la balance, il devient tres difficile a croire que les documents que l'on nous demande d'eplucher soient autre chose que du vent.

Nous avons deja ecrit deux fois depuis un mois au Ministre Corbeil concernant les projets mentionnes ci-haut, sans obtenir une reponse a ce jour, alors nous avons l'intention de soulever ce probleme de nouveau avec lui lors de la reunion du Comite consultatif cet apres-midi. Nous souhaitons ardemment un engagement de sa part de mettre fin a ces projets, sinon, nous devons remettre en question la pertinence de poursuivre notre participation a ce comite.

Bien a vous.

John O'Driscoll, President  
Societe pour la nature et les parcs du Canada (section  
Montreal)  
1030 Beaubien E, bureau 303  
Montreal H2S 1T4  
(514) 278-

---